

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2019**

**CM2019/10/11/34 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 04 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-1 et 34 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

**Vu** les délibérations du Conseil de la métropole du Grand Paris n° CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16 et CM2019/06/21/29 modifiant le tableau des emplois ;

**Vu** la délibération CM2016/09/32 portant extension du régime indemnitaire aux contractuels,

**Vu** l'avis du comité technique du 4 juin 2019 ;

**Considérant** la nécessité de modifier la délibération n° CM2019/06/21/29 du 21 juin 2019 afin de répondre à l'intégralité des exigences posées à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** de créer un poste d'assistant(e) auprès de la Direction des Finances et de la Direction des Ressources Humaines et un poste d'assistant(e) auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Direction de la Communication correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, grades de catégorie C de la filière administrative ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Rédaction de courriers et de comptes-rendus
- Organisation de rendez-vous et réunions et préparation des fonds de dossiers
- Classement et archivage

Les collaborateurs devront justifier d'un diplôme d'assistantat de direction ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée pour les adjoints administratifs de l'indice brut 348 à l'indice brut 548 et sera calculée pour les rédacteurs de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les contrats seront alors conclus pour une durée déterminée d'un an. Ils pourront être prolongés, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement de fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

**DECIDE** de créer un poste d'assistant(e) à la DGA « Développement Territorial Economie, Environnement » et un poste d'assistant(e) à la DGA « Aménagement Territorial, Habitat, Grands Projets » correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, grades de catégorie C de la filière administrative ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gestion du courrier et des agendas
- Classement et archivage
- Réalisation de travaux bureautiques

Les collaborateurs devront justifier d'un diplôme d'assistantat de direction ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée pour les adjoints administratifs de l'indice brut 348 à l'indice brut 548 et sera calculée pour les rédacteurs de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les contrats seront alors conclus pour une durée déterminée d'un an. Ils pourront être prolongés, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement de fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé(e) de mission RH à la Direction des Ressources Humaines, des Systèmes d'Information et des Moyens généraux correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Suivre l'évolution réglementaire et statutaire
- Accompagner la direction sur la mise en œuvre des dossiers et du pilotage RH
- Ecrire et suivre les processus, notamment les procédures RH et les outils associés

Le collaborateur devra justifier d'un niveau de formation de bac+5 ou équivalent en gestion des ressources humaines, droit public et administration publique ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé(e) de mission « Direction du Développement et de l'innovation territorial » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Développement de partenariats institutionnels avec les collectivités et partenaires de la MGP
- Pilotage et animation des coopérations territoriales, partenariats, chartes, conventions
- Développement des dossiers transversaux au sein des services de la métropole

Le collaborateur devra justifier d'un niveau de formation de bac+5 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un poste de chargé(e) de mission « Inventons la Métropole du Grand Paris » correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A, de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer le pilotage global du projet
- Piloter les assistants à maîtrise d'ouvrage technique et juridique
- Accompagner les chefs de projet des communes concernées

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 avec spécialisation en urbanisme et aménagement ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé(e) de mission « Planification et actions métropolitaines » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A, de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Suivi des PLUi / PLU et documents de planification en cours d'élaboration sur le territoire métropolitain,
- Réalisation d'études et d'analyses en matière de planification et de prospective urbaines,
- Participation aux travaux du SCOT et à ses interfaces avec les PLUi et PLU des communes métropolitaines

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure en urbanisme et aménagement du territoire ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé(e) de mission auprès du DGS correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assister le DGS dans la mise en œuvre des dossiers de la MGP
- Suivre et coordonner, avec les services, les dossiers de la direction générale
- Mettre en œuvre les orientations de la métropole et favoriser la transversalité

Le collaborateur devra justifier d'un niveau de formation bac+5 ou équivalent en droit, sciences politiques ou administration des collectivités ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi d'attaché de presse correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Développer des partenariats presse
- Planifier et suivre les campagnes et conférences de presse en lien avec la Direction générale
- Rédiger les argumentaires à destination de la presse

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine de la communication ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé(e) d'affaires « Choose Paris Region » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Accompagner l'implantation des entreprises ou investisseurs
- Réaliser des entretiens d'affaires
- Participer à la tenue du tableau de bord des projets stratégiques

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 en économie du développement, en développement économique ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Les différentes délibérations du conseil métropolitain portant modification du tableau des emplois prises depuis 2016 ont fait l'objet d'observations par le contrôle de légalité de la Préfecture notamment au regard de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 disposant que : « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. »

**DECIDE** de procéder aux compléments des délibérations antérieures susmentionnées sur les postes permanents suivants :

**DECIDE** de compléter la délibération CM2016/03/05 du 11 mars 2016 sur la création d'un poste de chef de projet « Economie circulaire, économie sociale et solidaire » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Développer et promouvoir un modèle d'économie circulaire à l'échelle métropolitaine
- Mettre en œuvre, coordonner, planifier et animer le programme de développement de l'économie circulaire
- Préparer le budget du pôle économie circulaire

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 avec spécialisation en développement économique, développement territorial durable, économie circulaire ou développement durable ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2016/03/05 du 11 mars 2016 sur la création d'un poste de directeur général adjoint aménagement territorial, habitat et grands projets et d'un poste de directeur général adjoint développement territorial économie, environnement correspondant aux emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter et définir les orientations stratégiques de la direction
- Mettre en œuvre de la politique de la Métropole du Grand Paris
- Coordonner l'activité des directeurs des services

Les collaborateurs devront justifier d'une formation bac+5 ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 811 au hors échelle B 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste de chargé de mission « Conseiller du DGS » correspondant au cadre d'emplois des

attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assister le DGS dans la mise en œuvre des orientations stratégiques
- Accompagner la mise en œuvre de projets transversaux
- Participer à l'élaboration de tableau de bord

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 en droit, sciences politiques ou administration des collectivités ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste de directeur de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou au cadre d'emplois des administrateurs, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Développer et promouvoir un modèle d'économie circulaire à l'échelle métropolitaine
- Finaliser et déployer le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique
- Promouvoir et diffuser les bonnes pratiques en matière d'économie sociale et solidaire

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure ou le cas échéant d'une expérience significative dans le domaine économique axé développement territorial – innovation sur un poste similaire.

La rémunération sera calculée pour les attachés territoriaux de l'indice brut 441 au hors échelle A 3<sup>ème</sup> chevron et pour les administrateurs territoriaux de l'indice brut 542 au hors échelle B 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste de Directeur de l'Habitat et du Logement correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Encadrer la direction de l'Habitat et du Logement
- Mise en œuvre de la politique opérationnelle de la Métropole du Grand Paris
- Suivi et élaboration des documents de planification

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3<sup>ème</sup> chevron pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux. La rémunération sera calculée pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux de l'indice brut 542 au hors échelle B 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste de directeur des ressources humaines correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique des ressources humaines
- Piloter la gestion administrative et statutaire, recruter, former, gérer le dialogue social
- Effectuer la veille règlementaire dans le domaine des ressources humaines

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure en RH ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire.

La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3ème chevron pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux. La rémunération sera calculée pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux de l'indice brut 542 au hors échelle B 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste d'expert finances et fiscalité locale correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter l'attribution et la gestion financière des subventions
- Mettre en place l'observatoire fiscal et valoriser ses travaux
- Participer à la réalisation d'analyses financières et thématiques

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 en économie ou juridique ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3ème chevron pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux. La rémunération sera calculée pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux de l'indice brut 542 au hors échelle B 3ème chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste de Directeur des relations institutionnelles et de la Stratégie correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Structurer et animer la politique « Relations institutionnelles »
- Elaborer des textes législatifs et amendements
- Veille législative dans l'ensemble des compétences métropolitaines

Le collaborateur devra justifier de solides connaissances institutionnelles et d'une expérience significative dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3ème chevron pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux. La rémunération sera calculée pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux de l'indice brut 542 au hors échelle B 3ème chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste de directeur des finances correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique des finances
- Assurer la veille juridique en finances
- Veiller au respect des règles de la comptabilité publique et des délais de paiements

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 en économie ou juridique ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3ème chevron pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux. La rémunération sera calculée pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux de l'indice brut 542 au hors échelle B 3ème chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un emploi de chargé(e) de communication « Gestion de projets graphiques et organisation événementielle » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gestion de la création, la mise à jour et l'évolution des supports graphiques
- Coordination des événements internes et externes
- Gestion des marchés publics dans les domaines du graphisme, de l'événementiel, de la reprographie, de traduction et des objets promotionnels

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure dans la communication ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste d'assistant(e) de direction correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, grades de catégorie C de la filière administrative ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gérer et coordonner les rendez-vous et agendas du Président et du DGS et la préparation des fonds de dossiers afférents
- Suivre et traiter des courriers signalés en coordination avec les services.
- Classement et archivage

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme d'assistantat de direction ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée

pour les adjoints administratifs de l'indice brut 348 à l'indice brut 548 et sera calculée pour les rédacteurs de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être pourvu par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les contrats seront alors conclus pour une durée déterminée d'un an. Ils pourront être prolongés, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement de fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 sur la création d'un poste de directeur de projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer le pilotage global du projet
- Piloter les assistants à maîtrise d'ouvrage technique et juridique
- Organiser les étapes de la consultation des projets et les actions de communication

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/06/23/15 du 23 juin 2017 sur la création d'un poste d'adjoint au directeur projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gestion de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » en lien avec le Directeur
- Piloter les comités pour le projet IMGP
- Suivi de la relation avec les prestataires

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2017/06/23/15 du 23 juin 2017 sur la création d'un poste de chargé de mission « innovation et numérique » dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Concevoir la politique d'aménagement numérique et animer le réseau des partenaires,

- Accompagner et enrichir les projets des collectivités du périmètre métropolitain dans le domaine du développement et des réseaux numériques
- Evaluer les initiatives des collectivités et mutualiser les innovations dans le cadre de l'animation d'une politique numérique métropolitaine et du SMAN

Le collaborateur devra justifier d'une formation réseaux ou télécommunication ou le cas échéant d'une expérience significative de deux à cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de mission Habitat-Logement correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Elaboration du PMHH
- Définition de l'intérêt métropolitain en matière de logement et d'hébergement
- Participation à l'évaluation des charges transférées

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 ou le cas échéant d'une expérience significative de trois à cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de mission « GEMAPI- milieux naturels » correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre la compétence GEMAPI
- Suivi technique, juridique et financier des projets territoriaux en matière de GEMAPI
- Elaboration du système d'endiguement

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 en politiques publiques de l'eau, des milieux aquatiques, de l'assainissement ou de l'environnement ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de communication « web-multimédia » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Produire, développer et actualiser les contenus et productions de la Direction de la Communication et des relations presse
- Concevoir et réaliser des documents et outils multimédias et assurer leur diffusion

- Elaborer et diffuser une newsletter numérique

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure en information et communication avec une spécialisation en communication web/multimédia ou le cas échéant d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chef de projet « Construction du Centre Aquatique Olympique Paris 2024 » correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter la réalisation technique du Centre aquatique olympique sur les plans bâtimentaires et réglementaires et normatifs
- Assurer le suivi technique de la procédure de concession
- Suivre les chantiers du concessionnaire

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de directeur adjoint du projet « Plaine Saulnier Paris 2024 » correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assister le directeur de l'Aménagement
- Préparer les comités et commissions relatives au projet
- Représenter le directeur de l'Aménagement métropolitain

Le collaborateur devra justifier d'une formation d'ingénieur ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de mission « Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Organiser les différentes instances du Conseil de développement
- Formaliser les différents rendus et contributions du Conseil de développement.
- Gérer les groupes de travail du CODEV et les volets administratifs et pratiques

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur (littéraire, sciences politiques ou école de commerce) ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de juriste correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contrôle juridique interne et rédaction d'actes et conventions
- Conseil juridique auprès des services et accompagnement
- Aide à la prévention, au règlement des conflits et à la gestion des contentieux

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 en droit ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de mission « Economie circulaire » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Promotion et développement de l'économie circulaire
- Gestion de projets : animation, suivi, évaluation et valorisation
- Actions de veille et de communication

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 avec spécialisation en développement économique, développement territorial durable, économie circulaire ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM/2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de mission « développement économique et attractivité » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Accompagner des entreprises à l'implantation du guichet unique
- Participer à la tenue de tableau de bord des projets stratégiques du guichet unique
- Travailler sur le développement sportif en lien avec le comité d'organisation des jeux olympiques

Le collaborateur devra justifier d'une formation bac+5 dans le domaine des sciences politiques ou écoles de commerce ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** à compléter la délibération CM/2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de directeur des études et de la prospective correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Formuler des hypothèses contribuant à la définition d'orientations stratégiques prospectives pour la Métropole
- Valoriser ces orientations en lien étroit avec les différentes directions dans le cadre d'une approche transversale
- Contribuer au pilotage de l'action de la Direction générale

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 au hors échelle A 3ème chevron pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux. La rémunération sera calculée pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux de l'indice brut 542 au hors échelle B 3ème chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chauffeur correspondant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, grades de catégorie B de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Transporter des personnes et des plis
- Contribuer à l'organisation opérationnelle des événements
- Concourir aux fonctions d'exécution logistique

Le collaborateur devra justifier d'une expérience significative dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de mission « Energie » correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique métropolitaine
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergies, et promotion des énergies renouvelables
- Suivi des projets locaux de transition énergétique

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine des énergies renouvelables ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de directeur de l'aménagement métropolitain correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Diriger l'aménagement métropolitain et la mission Jeux Olympiques
- Diriger le projet et l'équipe-projet « Plaine Saulnier Paris 2024 »
- Superviser l'ensemble des procédures liées au Centre aquatique olympique (CAO)
- Piloter la mise en place et superviser l'ensemble des outils de reporting et de gestion des risques de l'ensemble des projets

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ou le cas échéant d'une expérience significative de cinq ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux de l'indice brut 411 au hors échelle A 3<sup>ème</sup> chevron ou pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux de l'indice brut 461 au hors échelle B 3<sup>ème</sup> chevron.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de compléter la délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 sur la création d'un poste de chargé de mission « Centres villes vivants-Développement économique de proximité » correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Conduire et animer le programme « Centres-villes vivants »
- Développer l'action économique de la Métropole
- Développer l'artisanat dans l'aire métropolitaine

Le collaborateur devra justifier d'une formation supérieure ou le cas échéant d'une expérience significative de trois ans dans un poste similaire. La rémunération sera calculée de l'indice brut 441 à l'indice brut 985.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

**DIT** que la présente délibération porte création des postes budgétaires suivants :

Attaché	3
Rédacteur	2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint administratif	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Ingénieur	3

**RAPPELLE** que le tableau des emplois, annexé à la présente délibération comprend 93 postes budgétaires.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2019 de la Métropole.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Annexe à la délibération n° CM2019/10/11/34- Tableau des emplois

Cadre d'emplois / grades	Effectifs votés le 12/11/2018		Effectifs proposés le 21/06/2019		Postes pourvus au 29/05/2019
	Postes	ETP	Postes	ETP	
<b>Total emplois</b>	<b>82</b>	<b>75</b>	<b>94</b>	<b>85,5</b>	<b>67</b>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>					
<b>Total emplois fonctionnels</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Directeur général des services	1	1	1	1	1
Directeur général adjoint	2	2	2	2	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Total tous corps filière administrative</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>57</b>	<b>55,5</b>	<b>42</b>
<b>Administrateur territorial</b>	7	7	7	7	5
Administrateur hors classe	5	5	5	5	3
Administrateur	2	2	2	2	2
<b>Attaché territorial</b>	29	28	32	30,5	26
Attaché hors classe	3	2	3	2	2
Attaché principal	9	9	9	9	6
Attaché	17	17	20	19,5	18
<b>Rédacteur territorial</b>	6	6	9	9	4
Rédacteur principal 1ère classe	3	3	4	4	1
Rédacteur	3	3	5	5	3
<b>Adjoint administratif</b>	7	7	9	9	7
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	2	2	2	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	2	3	3	3
Adjoint administratif (C1)	3	3	4	4	3
<b>2</b>					
<b>Total tous corps filière technique</b>	<b>29</b>	<b>23</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>22</b>
<b>Ingénieur en chef territorial</b>	5	5	6	5	3
Ingénieur en Chef hors classe	3	3	3	3	2
Ingénieur en Chef	3	2	3	2	1
<b>Ingénieur territorial</b>	17	15,5	20	18,5	12
Ingénieur principal	12	11,5	12	11,5	7
Ingénieur	5	4	8	7	5
<b>Techniciens territoriaux</b>	6	1,5	6	1,5	6
Technicien principal	0	0	0	0	0
Technicien territorial & Ville de Paris	6	1,5	6	1,5	6
<b>Adjoint technique</b>	1	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	0	0	0	0	0
Adjoint technique (C1)	1	1	1	1	1
Collaborateur de cabinet	1	1	1	1	1

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20191011-CM2019101134R-  
DE  
Date de réception préfecture : 23/10/2019